



* "... si vous arrêtez de fumer pendant 28 jours, vous avez 5 fois plus de chances d'arrêter pour de bon".

En 2016, l'INPES souhaite adapter en France le concept Anglais "Stoptober". "Stoptober" est une action d'aide à l'arrêt du tabac, mise en œuvre en Angleterre depuis 2012 par Public Health England. Tous les fumeurs anglais sont invités à arrêter de fumer le 1er octobre et ce, pendant 28 jours. Stoptober est une manière positive de communiquer sur l'arrêt du tabac, elle complète d'autres communications, centrées sur les conséquences du tabagisme.

AddictLim en tant que réseau du territoire Limousin a été sollicité pour participer à la réflexion et la mise en place de ce projet dans notre nouvelle grande région.

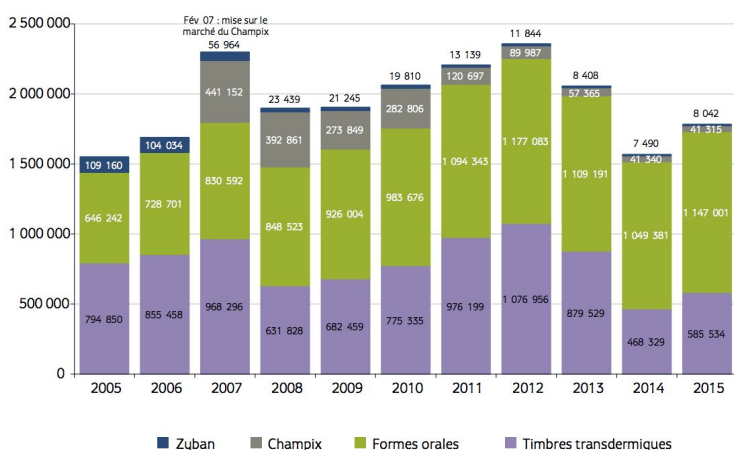
Vous pouvez d'ores et déjà trouver plus d'informations sur cette action et ses outils sur la partie pro du site "tabac-info-services" : <http://pro.tabac-info-service.fr/>

L'équipe d'AddictLim

Les chiffres du réseau

Ventes de substituts nicotiques et autres traitements en 2015

Graphique 4. Ventes de traitements pour l'arrêt du tabac, en équivalents « nombre de patients traités » (source : GERS)



La hausse des ventes en pharmacie de traitements pour l'arrêt du tabac constatée en 2015 fait suite à deux années de baisse (2013 et 2014). Néanmoins, le niveau des ventes apparaît toujours bien inférieur à celui observé au début des années 2010.

Hormis en janvier, la hausse des ventes se vérifie chaque mois, même si elle a été moins marquée en avril et mai. En juin, en revanche, comme chaque année, une augmentation des ventes de traitements a été observée, juste après la Journée mondiale sans tabac du 31 mai.

Source : OFDT, février 2016, tableau de bord 2015- <http://www.ofdt.fr/ofdt/fr/15bil.pdf>

A noter dans vos agendas

Seconde session DPC
13 et 27 septembre 2016

Addiction
à Isle (87)
9h00-17h00

Jeudi 29 septembre 2016

Après-midi

Jeux vidéo : repérage et évaluation d'une pratique excessive
à Guéret (23)
14h00-17h00

Jeudi 8 décembre 2016

Après-midi

Addiction et travail social
à Isle (87)
14h00-17h00

"Moi(s) sans tabac"

Action nationale prévue au mois de novembre 2016. Dans la Nouvelle-Aquitaine, AddictLim a été désigné comme co-ambassadeur pour coordonner cette action au niveau du Limousin. Vous serez sollicité pour y participer. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Addictlim, 05 55 05 99 00 ou contact@addictlim.fr
ou

Alicia Desvilles, coordinatrice du projet Nouvelle-Aquitaine : 07.89.92.08.31 et tabac.alpc@gmail.com

La réponse d'AddictLim à la question du mois précédent

Question n°42 : Quelles sont les contre-indications d'un sevrage alcool en ambulatoire ?

Le sevrage ambulatoire est à privilégier en respectant les contre-indications. Il permet de maintenir l'activité professionnelle et le maintien des relations familiales et sociales. Il favorise une implication active du patient et de son entourage. Les contre-indications au sevrage ambulatoire sont :

- **addictologiques** (dépendance physique sévère, polytoxicomanie, échecs répétés de sevrage),
- **somatiques** (antécédents de crise convulsive généralisée ou de delirium tremens, pathologie somatique grave susceptible de décompenser),
- **psychiatriques** (syndrome dépressif ou autre pathologie psychiatrique sévère associée),
- **sociales** (isolement social ou SDF).

Sources : http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/alcool_court.pdf, PrÉS. Coscas, L. Karila, A. Benyamina, M. Reynaud, stratégie d'évaluation des problèmes d'alcool, AP-HP, http://www.sfalcoologie.asso.fr/download/Svg_simple.pdf

La question posée à AddictLim

Question n°43 : Est-ce que le test de fagerström permet d'évaluer la dépendance au tabac ?

Les informations du réseau

Pour plus d'informations sur les thèmes ci-dessous, pensez à cliquer sur le [lien en bleu](#)

 <p>9 mai 2016 - CNAM - PARIS</p>	<p>1er sommet de la vape le 9 mai 2016</p> <p>Le 1er Sommet de la vape a souhaité rassembler l'ensemble des parties prenantes (scientifiques, politiques, associations, autorités de santé, utilisateurs) afin de débattre ensemble du meilleur moyen de favoriser l'essor de l'utilisation de la cigarette électronique en tant qu'alternative au tabac chez les fumeurs et de minimiser les potentiels effets négatifs. Un compte-rendu est disponible sur le site de SOS Addictions.</p>
 <p>COMMENT TRAITER LA CONSOMMATION DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES EN MILIEU PROFESSIONNEL ?</p>	<p>COMMENT TRAITER LA CONSOMMATION DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES EN MILIEU PROFESSIONNEL ?</p> <p>Mon salarié consomme-t-il trop d'alcool ? Mon collègue fume-t-il du cannabis ? Prend-il de la cocaïne ? Ce responsable ne serait-il pas sous l'influence de médicaments ? Difficile, en entreprise, d'aborder ce genre de questions, surtout s'il ne s'agit pas de postes à risque. Pourtant, le problème est réel en France, qui fait partie du haut du tableau européen pour ce qui est de la consommation d'alcool et de cannabis. Véritable problème de société, qui s'étend au-delà du monde du travail, la consommation de substances psychoactives (alcool, tabac, cannabis, etc.) nécessite une compréhension fine pour mettre en place une prévention primaire pertinente et efficace. L'enjeu est de taille et, preuve de son importance, il a été placé au cœur du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017.</p>
 <p>AVIS AUX SPORTIFS ! LES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES NE SONT PAS DES PRODUITS COMME LES AUTRES</p>	<p>Compléments alimentaires et pratiques sportives : le pharmacien, un acteur central de la prévention du dopage</p> <p>La MILDECA, le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, et le CespHarm ont conçu une campagne d'information à destination des pharmaciens d'officine pour les aider à prévenir le dopage accidentel lié à la consommation de certains compléments alimentaires. Cette campagne met également l'accent sur la norme AFNOR NF V 94-001 qui, lorsqu'elle est apposée sur un complément alimentaire, garantit l'absence de substances dopantes dans sa composition. Tous les documents de la campagne sont disponibles sur le site du CESP Harm.</p>

Groupes de parole

Pôle d'Addictologie en Limousin
Limoges (87)

Groupe de parole VHC Patients

Plus de renseignements au 06 74 01 88 20

Groupe de parole Parents

Plus de renseignements au 06 74 01 88 20

Groupe de parole "Potins de femme" Patientes

Plus de renseignements au : 06 48 08 32 41 ou 06 85 45 18 27

CSAPA drogues illicites Brive-la-Gaillarde (19)

Groupe de parole parents et usagers

Plus de renseignements au 05 55 17 70 12

Staff Inter-Professionnel

Vous avez besoin d'un avis, d'un conseil, de faire le point sur une situation ?

Un addictologue est disponible pour vous rencontrer.

Prochain RDV : mercredi 5 octobre 2016 de 9h00 à 12h00

Renseignements au 05 55 05 99 00

Vous avez besoin de documentations, d'informations et de renseignements sur le réseau, notre déléguée de santé Mme Stéphanie Blanc peut venir vous rencontrer. Pour tout contact et prise de RDV : 06 20 78 00 21 stephanie.blancdesousa@addictlim.fr

AddictLim, 26 avenue des courrières, 87 170 Isle, 05 55 05 99 00, contact@addictlim.fr

Conseil d'administration : Dr Laurent Durengue - Président, Dr Pierre Villéger - Vice-Président, Dr Danielle Galinat - Trésorière, Mme Martine Astorg - Vice-trésorière, Dr Catherine Chevalier - Secrétaire, Dr Catherine Boulin - Membre, M. Christophe Chevalier - Membre, Dr Pierre Cognard - Membre, Mme Sandrine David - Membre, M. Pierre Delprat - Membre, Dr Jean-Claude Etilé - Membre, Dr Olivier Marquet - Membre, Dr Dominique Moreau - Membre, M. Eric Peretti - Membre, Dr Pierre Sazerat - Membre, M. Bernard Wemelle - Suppléant.

Permanents : Coordonnateur de santé Dr A. Nguyen, Coordinatrice administrative Mme M. Gaulier, Chargée de projet "Moi(s) sans tabac", Mme A. Desvilles, Secrétariat Mme P. Brouillaud, Déléguée de Santé Mme S. Blanc de Sousa

Si vous ne souhaitez plus recevoir la lettre du réseau, merci de répondre à ce courriel en nous spécifiant "merci de ne plus m'envoyer la lettre"